Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

Demande d'avis préalable

FORMULAIRE À soumettre au SIAMU

✓ Permis d'urbanisme de régularisation simplifiée (art. 330 du CoBAT)

Cadre I. [ne pas remplir, réservé au SIAMU]

Référence SI	
IN	
Officier	
OUT	
Facture	
Date de dépôt	

Cadre II. Adresse du lieu soumis à la demande d'avis préalable

Rue, numéro *et/ou* n° cadastral	Chaussée de Boondael n°243 3ème division C 244 B5 P0001 et C 244 B5 P0002
Commune, code postal	1050 Ixelles

Cadre III. Identité du demandeur

*Remplissez pour personne physique **ou** pour personne morale.*

Personne physique

Nom, prénom	Mohamed Rekiek
Numéro de registre national	
Agissant en qualité de	■ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Gérant ☐ Autre

Personne morale

Nom de la société	
Numéro d'entreprise	
Raison sociale	☐ S.A. ☐ S.P.R.L. ☐ S.C. ☐ S.C.R.L. ☐ Autre
Rue, numéro	Boulevard Brand Whitlock 52
Commune, code postal	Woluwé-Saint-Lambert1200
Téléphone	+32 474 83 58 31
Email	rekiek01@gmail.com

Cadre IV. Personne de contact pour le suivi du dossier

Ne remplissez pas si les coordonnées sont identiques à celles du demandeur.

Nom, prénom	Bratic Sylvie
Rue, numéro	rue des Chats 118
Commune, code postal	1082 Berchem-Sainte-Agathe
Téléphone	0493 3000 19
Email	braticsylvie@hotmail.com

Cadre V. Coordonnées de facturation

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le SIAMU donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée.

*Remplissez pour personne physique **ou** pour personne morale.*

Ne remplissez pas si les coordonnées sont identiques à celles du demandeur.

Personne physique

Nom, prénom	Mohamed Rekiek
Numéro de registre national	

Personne morale

Nom de la société	
Raison sociale	
Numéro d'entreprise	

Rue, numéro	Boulevard Brand Whitlock 52
Commune, code postal	Ixelles 1050
Téléphone	+32 477 33 03 46
Email	rekiek01@gmail.com

Cadre VI. Objet de la demande d'avis préalable

Je déclare que la demande d'avis ne porte que sur des actes et travaux :

- soumis à permis d'urbanisme préalable au moment de leur accomplissement et accomplis avant le 1er janvier 2000 sans qu'un tel permis ait été obtenu ;
- conformes soit à la réglementation en vigueur au moment où ils ont été exécutés, soit à la réglementation en vigueur actuellement ;
- non soumis à évaluation de leurs incidences sur l'environnement.
- non dispensés d'avis du SIAMU (voir arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 juillet 2019 déterminant les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme dispensés de l'avis préalable du SIAMU)

Décrivez brièvement l'objet de la demande :

Modification volumétrique démolition de l'annexe sur la cour intérieur reliant le lot A bâtiment avant et le lot b bâtiment arrière. Création stationnement vélos et petit jardin devant le lot B.

Modification volumétrique façade arrière Lot A :
- extension sur façade arrière avec création de terrasses
- extension en toitures avec création de chiens assis.

Modification façade bâtiment fond de parcelle Lot B :
- extension sur rez-de-chaussée
- création d'un chien assis en toiture

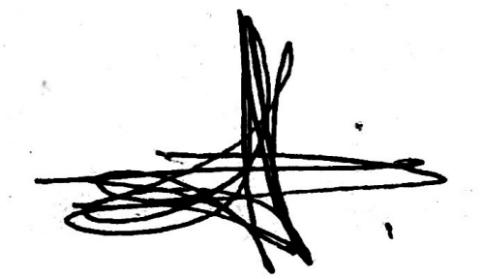
Modification affectation du rez-de-chaussée actuellement en crèche par un espace commerciale lot A et création de deux hébergements touristique type Airbnb sur bâtiment arrière lot B

Annexes obligatoires :

- ■ Note, accompagnée d'éléments probants, permettant de démontrer la date de réalisation des actes et travaux ou, à tout le moins, de démontrer que ces actes et travaux sont intervenus avant le 1er janvier 2000.
- ■ Formulaire de demande de permis d'urbanisme
- ■ Note explicative de la demande de permis d'urbanisme
- ■ Photos significatives
- ■ Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
- ■ Plans de synthèse (dossier A3)
- ■ Fiche descriptive des mesures de prévention incendie

Date, nom et signature du demandeur

20/11/2024



Attention

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Ce formulaire doit être signé. Cette signature vous engage pour la redevance due pour toute mission du SIAMU.
- Ce formulaire doit être soumis directement au SIAMU, par courrier ou email.

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@firebru.brussels.

Pompiers de Bruxelles - Service Prévention

15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles

02 208 84 30 | prev@firebru.brussels